



Bureau de la population / Etat civil

Missions

Le bureau de la population est un service administratif en charge de la gestion des données relatives aux habitants de la commune inscrits sur le registre national des personnes physiques. Il est responsable de l'enregistrement des changements de résidences, des naissances, des mariages/partenariats, des décès, de l'indigénat et d'autres événements civils. Il délivre également des documents officiels tels que pièces d'identité luxembourgeoises, certificats de résidences, copies d'actes d'état civils, certificats de vie, ...

Actes d'état civil et certificats

Délivrance de copies d'actes d'état civil

Toute copie d'acte d'état civil (acte de naissance, de mariage, acte de décès, ...) est délivrée moyennant le paiement d'une taxe de chancellerie de 3 € par acte. Les actes peuvent être retirés en personne ou bien, après paiement de la taxe au compte courant suivant être envoyés par courrier:

- IBAN: LU36 0019 1355 6124 4000 / BIC: BCEELULL
- TITULAIRE DU COMPTE: Commune de Wiltz - Etat civil
- Communication: acte de * / nom et prénom / date de naissance
(* spécifier la nature de l'acte: naissance / décès / mariage ...)

Délivrance de certificats

Le bureau de la population peut délivrer pour tous les résidents, inscrit sur le registre principal, sur présentation d'un pièce d'identité valable et contre paiement d'une taxe de chancellerie de 3€ / certificat, les certificats suivants:

- Certificat de résidence **
- Certificat de résidence élargie **
- Autorisation parentale
- Certificat de vie (gratuit)
- Certificat d'inscription aux listes électorales
- Légalisation de signature
- Copies certifiées conforme

Les certificats de résidence ** peuvent être téléchargés gratuitement en vous connectant à votre espace myguichet.lu.

Pour plus d'informations:



Hôtel de Ville - Biergeramt



2, Grand-Rue, L-9530 Wiltz

☎ 95 99 39 1

✉ biergeramt@wiltz.lu

🌐 www.wiltz.lu



Traductions disponibles sur www.wiltz.lu

